

# Le *De pronomine* de Priscien et son modèle grec

Andreas U. Schmidhauser  
Université de Genève

La question de la relation entre l'*Ars Prisciani* et la grammaire grecque n'est pas nouvelle. Les réponses données sont néanmoins étonnamment diverses. Le XIX<sup>e</sup> siècle considérait la grammaire priscienne comme guère plus qu'une simple compilation : Theodor Matthias, par exemple, croyait avoir démontré que, dans tous les cas où ce qui est dit pouvait appartenir autant à une grammaire de latin qu'à une grammaire de grec, Priscien n'avait fait que traduire Apollonius Dyscole ; son jugement était repris par Alfred Luscher et d'autres ; et Gustav Uhlig, le méritant éditeur de la *Syntaxe*, alla jusqu'à affirmer que « *Fidum Apollonii interpretem appellavit Bekkerus Priscianum, nec voluntas eius in dubium vocari potest, sed facultas eum interdum defecit* »<sup>1</sup>. Les dernières décennies ont vu naître une attitude nouvelle avec nombre de chercheurs traitant l'*Ars* comme un ouvrage en soi, quasi-indépendant de la grammaire grecque. Ainsi la regrettée Vivien Law, dans son *Histoire de la linguistique en Europe*, écrivit que Priscien s'appuyait *occasionnellement* sur des sources grecques<sup>2</sup> ; elle en avait tiré d'ailleurs des conséquences pour l'organisation de son aperçu, car Priscien s'y trouve honoré d'une section entière longue de cinq pages, alors que le Dyscole n'a droit qu'à un modeste encadré.

Traiter à fond cette question du rapport entre Priscien et Apollonius requerrait un examen minutieux d'un ouvrage qui, dans notre édition la plus récente, compte près de mille pages. Plutôt que de répéter les

1. Matthias, 1887, p. 609 ; Luscher, 1912, p. 2 ; Uhlig, 1910, p. LI ; cf. Bekker, 1817, p. 347 ; Buttman, 1877, p. XXII ; Egenolff, 1878, p. 836 et 1889, p. 276 ; Froehde, 1895 ; Jeep, 1893, p. 89 ; Kromayer, 1860, p. 33 ; Thurot, 1868, p. 60 ; Wischniewski, 1909, p. 81.
2. Law, 2003, p. 88 [mes italiques].

généralités déjà connues, il m'a semblé préférable, dans les limites de cette communication, de me concentrer sur une partie seulement de l'*Ars*. Le choix évident pour une telle étude sont les livres 12 et 13, consacrés aux pronoms, car c'est là que notre documentation est la plus riche : Apollonius exposa sa théorie des pronoms dans deux traités qui nous sont conservés : dans son *Pronom* (qui fait 148 p. dans l'édition d'Immanuel Bekker) et dans le deuxième livre de sa *Syntaxe* (98 p. dans l'édition bekkérienne). Priscien utilisait et l'un et l'autre de ces deux textes. Ajoutons qu'il est certain qu'Apollonius avait encore disserté du même sujet ailleurs. En effet, les dernières quatre pages du *Pronom*, communément appelées « [*Pronom*] », n'appartiennent pas au même traité que les pages précédentes. Elles n'appartiennent pas non plus à la *Syntaxe*. En même temps, tout le monde admet – et à juste titre – qu'elles sont d'Apollonius<sup>3</sup>. Or, comme nous allons le voir tout à l'heure, Priscien en connaissait au moins un et peut-être deux passages<sup>4</sup> : il est donc possible, sinon probable, que la matière apollonienne dont Priscien disposait pour la rédaction des livres 12 et 13 de son *Ars* ait compris davantage que ce que nous possédons aujourd'hui.

## 1. RENVOIS

Dans les deux livres qui nous intéressent, Priscien renvoie trois fois à Apollonius<sup>5</sup>. Privé de contexte, ce nombre est dépourvu de signification. À titre de comparaison, voici donc toutes les mentions nominales d'Apollonius dans l'*Ars* :

3. S'il fallait choisir un autre traité d'Apollonius parmi la trentaine dont nous avons connaissance, on pourrait penser à son *Isagoge* ou *Introduction*, ouvrage qui devait avoir un certain intérêt car son fils Hérodién l'avait encore jugé digne d'un commentaire (*EGen* α 1181). Il convient de ne pas oublier non plus que l'existence de plusieurs des écrits apolloniens ne nous est connue que grâce à un seul passage : c'est le cas, par exemple, pour le *Περὶ στοιχείων*, une monographie portant « sur les éléments » (*Souda* α 3422 ; cf. Schneider, 1910, p. 2). En toute probabilité, Apollonius avait encore composé d'autres traités, qui n'ont laissé nulle trace.
4. *GG* 2/1, [*Pron.*] 114.24-32 (cf. *GL* 3, 19.9-18) et [*Pron.*] 116.1-5 (cf. *GL* 2, 580.13-15).
5. *GL* 2, 578.1 ; *GL* 2, 584.20 ; *GL* 3, 18.13.

<b>Livre</b>	<b>Contenu</b>	<b>Références</b>
<i>Praefatio</i>	<i>Ad Iulianum epistula</i>	GL 2, 1.9 ; 2.22
<i>I</i>	<i>De uoce, De litera</i>	
<i>II</i>	<i>De syllaba, De dictione, De oratione ; De nomine</i>	GL 2, 54.20 ; GL 2, 61.18
<i>III</i>	( <i>De nomine</i> )	
<i>IV</i>	( <i>De nomine</i> )	
<i>V</i>	( <i>De nomine</i> )	
<i>VI</i>	( <i>De nomine</i> )	GL 2, 195.9
<i>VII</i>	( <i>De nomine</i> )	
<i>VIII</i>	<i>De uerbo</i>	GL 2, 439.22
<i>IX</i>	( <i>De uerbo</i> )	
<i>X</i>	( <i>De uerbo</i> )	
<i>XI</i>	<i>De participio</i>	GL 2, 548.6
<i>XII</i>	<i>De pronomine</i>	GL 2, 578.1 ; 584.20
<i>XIII</i>	( <i>De pronomine</i> )	GL 3, 18.13
<i>XIV</i>	<i>De praepositione</i>	GL 3, 24.7
<i>XV</i>	<i>De aduerbio, De interiectione</i>	
<i>XVI</i>	<i>De coniunctione</i>	GL 3, 95.13
<i>XVII</i>	<i>De constructione</i>	GL 3, 107.24 ; 108.11 ; 124.10 ; 179.26 ; 202.11 ; 206.11 ; 206.19
<i>XVIII</i>	( <i>De constructione</i> )	GL 3, 224.23 ; 231.17

En tout, on y trouve vingt et un renvois explicites à Apollonius. Les trois renvois dans les deux livres *De pronomine* ne sont par conséquent pas exceptionnels – ou en d’autres termes : en ce qui concerne les renvois nominaux, le *De pronomine* constitue un échantillon représentatif pour le reste de l’ouvrage. L’on notera au passage qu’aucun autre grammairien grec n’est mentionné avec une fréquence comparable ; Hérodien, par exemple, n’est mentionné que huit fois au total, dont cinq fois dans le *De nomine*<sup>6</sup>.

## 2. SOURCES ET PARALLÈLES

Une remarque terminologique préalable. Dans la littérature moderne consacrée à Priscien, le terme de « source » est utilisé en deux

6. GL 2, 1.8 ; 2.21 ; 45.6 ; 61.18 ; 195.8 ; 205.7 ; 244.17 ; 276.10.

sens, qu'il est important de bien différencier : selon les uns, sont considérés comme sources d'un texte *x* le ou les textes dont on est certain que l'auteur de *x* s'est servi pour rédiger *x* ; selon d'autres, est considéré comme source de *x* tout texte dont on peut supposer que l'auteur de *x* s'est servi pour rédiger *x*.

Le second usage a ceci de problématique que la classe des sources qui en résulte est vague : car il est souvent impossible de décider s'il faut ou non inclure tel ou tel passage. Un exemple : Priscien, après avoir défini les pronoms, en distingue deux espèces, les primaires et les dérivés<sup>7</sup>. Ce qui inspire la note suivante à Alfred Luscher : « 577, 6-12 = Ap. ἀντων. 16, 14-18 ; συντ. 151, 4 »<sup>8</sup>. Or, il est vrai, la distinction entre deux espèces occupe une place importante dans l'œuvre apollonienne et le passage dans le *Pronom* auquel Luscher renvoie est en effet un texte essentiel à cet égard puisqu'il nous apprend que Tryphon fut le premier à appliquer le couple terminologique de primaire et dérivé aux pronoms. Cependant, pourquoi citer ce passage-ci à l'exclusion de tous les autres ? En outre, au temps de Priscien la distinction entre pronoms primaires et dérivés est commune : on peut même la trouver dans la *Techné*, le manuel de grammaire faussement attribué à Denys le Thrace<sup>9</sup>. (En quoi le passage de la *Syntaxe* mentionné par Luscher serait pertinent au texte priscien en question m'est d'ailleurs un mystère.)

Aussi vaudra-t-il mieux adopter le premier sens, plus strict, de « source ». Si l'on applique le critère susdit au *De pronomine*, on obtiendra une quarantaine de passages que Priscien reprit plus ou moins directement d'Apollonius – parfois, comme dans le premier cas, il ne s'agit que d'une seule phrase ; parfois, au contraire, comme dans le chapitre sur la personne, il s'agit de plusieurs paragraphes ; mais la plupart du temps l'étendue de sa traduction ou adaptation se situe entre ces deux extrêmes<sup>10</sup> :

7. *GL* 2, 577.6.

8. Luscher, 1912, p. 190 ; cf. p. 121 ; cf. Matthias, 1887, p. 603.

9. *GG* 1/1, *Techné* 68.3.

10. Dans la table qui suit, les chiffres en gras se rapportent à l'*Ars* dans l'édition de Hertz (*GL* 2 et 3), les chiffres suivant « *Pron.* » se rapportent au traité apollonien sur les pronoms dans l'édition de Schneider (*GG* 2/1, 3.4-113.16), ceux suivant « [*Pron.*] » se rapportent au fragment final dans cette même édition (*GG* 2/1, 113.17-116.13) et ceux suivant « *Synt.* » se rapportent à la *Syntaxe* (*GG* 2/2). Un astérisque préposé à la référence signale que dans le passage en question Priscien renvoie nommément à Apollonius. – On y comparera les listes proposées par Matthias (1887, p. 603) et Luscher (1912, p. 190). Dans son compte-rendu du premier travail, Peter Egenolff ne dit pas sans raison « ... *ich bedauere es sagen zu müssen, daß die ganze Untersuchung noch einmal zu machen ist* » (1889, p. 277) –

**Liber 12 – 577.1 sq.** :: *Pron.* 9.11 sq. ; 26.9 | **577.14-22** :: *Pron.* 18.2-8 | **\*577.22-578.1** :: *Pron.* 33.10 | **578.7-9** :: *Pron.* 9.12 sq. | **578.18-24** :: *Pron.* 9.17-10.7 | **579.1-9** :: *Pron.* 10.3 | **579.15-22** :: *Pron.* 14.8-14 | **579.22-27** :: *Pron.* 61.3-8 | **579.27-580.1** :: *Pron.* 63.5-15 | **580.4-6** :: *Pron.* 63.16-18 | **580.7 sq.** :: *Pron.* 64.15 | **580.9-12** :: *Pron.* 64.17-21 | **580.13-15** :: *Pron.* 62.16 (cf. [*Pron.*] 116.1-5 ; *Synt.* 3.267.6 sq.) | **581.14-16** :: *Pron.* 23.8-14 | **581.16-18** | *Pron.* 14.14-17 | **581.18-21** :: fort. *Pron.* 8.24-26 (cf. *Synt.* 1.82.12-15) | **582.4-6**<sup>11</sup> :: *Pron.* 14.25-15.12 | **582.6-9** :: *Pron.* 17.8-12 | **582.13-20** :: *Pron.* 21.3-22.3 | **\*584.11-20** :: *Pron.* 18.19-19.8 | **584.23-585.6** :: *Pron.* 19.11-26 | **585.7-12** :: *Pron.* 20.14-18 | **585.14-586.2** :: *Pron.* 24.23-25.22 | **588.16-589.8** :: *Pron.* 104.21-105.22 | **592.12-14** :: *Pron.* 49.29-50.2 | **596.5-8** :: fort. *Fig.*<sup>12</sup> (cf. *Pron.* 63.2-4).

**Liber 13 – 2.31-3.1** :: *Pron.* 74.10 (cf. 74.24 ; 77.5) | **11.19-12.14**<sup>13</sup> :: fort. *Synt.* 1.62.6-73.10 uel *Art.*<sup>14</sup> | **12.17-14.6** :: *Pron.* 52.3-54.2 | **14.7-12**<sup>15</sup> :: *Pron.* 35.7-36.11 | **14.25-15.1** :: *Pron.* 44.11-14 (cf. 42.1-3) | **15.2-5** :: *Pron.* 43.29-31 | **15.9-28** :: *Pron.* 44.1-18 | **18.6-11** :: *Pron.* 67.25-68.8 | **\*18.13** :: partim (e.g. *Pron.* 74.21 ; cf. 3.12) | **18.19-19.7**<sup>16</sup> :: *Pron.* 47.15-30 | **19.9-18** :: [*Pron.*] 114.24-32 | **19.24 sq.** :: *Pron.* 27.9 sq. | **21.11-22.3** :: *Pron.* 29.15-31.12 | **22.21-27** :: *Pron.* 32.22-33.16 | **22.27-29**<sup>17</sup> :: *Pron.* 34.1-4 | **22.29-31** :: *Pron.* 34.10-12.

Force est de constater que Priscien se servit presque exclusivement du *Pronom* pour composer le *De pronomine*<sup>18</sup>. Il n'y a, en particulier, pas un seul passage dans ces deux livres dont on puisse dire avec certitude qu'il s'agit d'une adaptation de la *Syntaxe*. Le contraste avec le livre 17, où Priscien traite souvent des mêmes questions, ne saurait être plus net : car là n'est utilisée que la *Syntaxe*<sup>19</sup>. En outre, en plusieurs cas, dans les livres 12 et 13, on reçoit l'impression que Priscien traduisit ou paraphrasa un texte grec sans qu'il soit possible pourtant de l'identifier – très probablement s'agit-il d'un ou de plusieurs des traités apolloniens qui n'ont pas été conservés<sup>20</sup>.

et je crains que son jugement sur la dissertation de Luscher n'eût été encore moins favorable.

11. *GL* 2, 582.6 *mei* scribo : *meus* codd. (cf. *GL* 2, 588.15 ; *GL* 3, 4.4 ; al.).

12. i.e. *Περὶ σχημάτων* (cf. Schmidhauser, 2005, p. 144).

13. *GL* 3, 12.7 *est etiam interiectio* deleo ; 12.8 *hoc est uocatum* deleo.

14. i.e. *Περὶ ἄρθων* (cf. Schmidhauser, 2005, p. 146).

15. *GL* 3, 14.9 *μου μοι με* (uel *μού μοί μέ*) scribo : *μού μοί μέ* Hertz.

16. *GL* 3, 19.2 *ἑαυτοῦ* scribo : *ἑαυτῶν* R, *αὐτοῦ* al.

17. *GL* 3, 22.28 *ipse* scribo : *idem* codd.

18. Matthias, 1887, p. 604 ; cf. Luscher, 1912, p. 21.

19. Buttman, 1877, p. xxiv ; Matthias, 1887, p. 605 ; cf. Luscher, 1912, p. 193.

20. Par exemple, *GL* 2, 587.17-25 et *GL* 3, 9.20-25.

Chacune des couples de passages mentionnées ci-dessus mériterait une analyse approfondie. Je ne voudrais ici en examiner qu'une plus en détail :

Euenit enim, ut a nominatiuis actus proficiscentes ad obliquos siue in transitione personarum intellegantur siue in una eademque persona. In transitione, ut Aristophanes Aristarchum docuit, ego te honora-ui, tu mihi dixisti ; et per sola quoque uerba nominatiuis intellegitur et transit rursus ad obliquos : dedi tibi, honorauī te. in una quoque eademque persona hoc idem fit, ut Phemius se docuit : docendi enim transitio non ad alteram fit personam, sed ad ipsum Phemium reciprocatur ; Ajax se interfecit : rursus enim interfecit ad ipsum Aiace[m] reciprocatur.

huiusmodi igitur structuris primitiuorum pronominum cum uerbis accidit, una eademque uoce et transituam demonstrare personam et reciprocā. unde Homerus quoque, antiquitatis auctor, in simplicibus semper pronomibus et intransitiuis ponit, ut dictum est, personas et transituias, ut ἐμὲ λύσομαι pro ἐμαυτόν : unus enim et idem loquitur ; ἐμέ δ' ἔγνω, transitiuē : alter enim cognouit et alter est cognitus. postea iuniores addiderunt composita pronomina, quae intransitiuas significarent personas, simplicibus uero usi sunt transituiis. itaque αὐτοπαθεῖς compositas, id est ipsas agentes easdemque patientes, dixerunt ; illas uero, hoc est simplices, ἀλλοπαθεῖς, hoc est in alias passionem facientes nominauerunt (GL 3, 15.9-28).

Συμβέβηκεν τοίνυν τὰς ἀπὸ τῶν εὐθειῶν δράσεις μειοῦσας ἐπὶ τὰς πλαγίους ἐν μεταβάσει προσώπων νοεῖσθαι ἢ κατὰ τοῦ αὐτοῦ προσώπου τὴν μεταβάσιν ποιεῖσθαι. τοῦ μὲν προτέρου Ἀριστοφάνης Ἀριστάρχον ἐδίδαξεν, ἐγὼ σὲ ἐτίμησα, σὺ ἔμοι διελέξω· ἢ καὶ διὰ μόνων τῶν ῥημάτων ἢ εὐθεία νοουμένη μεταίσει πάλιν ἐπὶ τὰς πλαγίους· ἔδωκά σοι, ἐτίμησά σε. τοῦ δὲ δευτέρου Φήμιος ἑαυτὸν ἐδίδαξεν· ἢ γὰρ τοῦ διδάσκειν μεταβάσις οὐκ ἐφ' ἕτερον πρόσωπον συντείνει ἢ ἐπὶ τὸν Φήμιον. Αἴας ἑαυτὸν ἐχειρώσατο· πάλιν γὰρ τὸ ἐχειρώσατο ἐπὶ τὸ Αἴας διαβιβάζεται.

ταῖς μὲν οὖν τοιαύταις συντάξεσιν παρακολουθεῖ διὰ μιᾶς καὶ τῆς αὐτῆς φωνῆς τὸ διαβατικὸν πρόσωπον δηλοῦν καὶ τὸ αὐτοπαθές. τὰ γοῦν Ὀμηρικὰ, ἀρχαιώτερα ὄντα, αἰεὶ ἐν ἀπλαῖς ταῖς ἀντωνυμίαις καὶ τὰ ἀμετάβητα τῶν προσώπων ἔχει καὶ τὰ μεταβατικά· ἐμὲ γὰρ λύσομαι, εἰς γὰρ καὶ ὁ αὐτός· ἐμέ δ' ἔγνω, μεταβατικῶς, ὅ τε γνωσθεῖς καὶ ὁ γνούς, ὕστερον δὲ τὰς συνθέτους προσφιλοτεχνηθείσας συμβέβηκεν ἀπενέγκασθαι τὴν τῶν ἀμεταβάτων προσώπων σημασίαν, τὰς δὲ ἀσυνθέτους ἐν μεταβάσει· διὸ καὶ αὐτοπαθεῖς τὰς συνθέτους τινὲς ἐκάλεσαν, ἀλλοπαθεῖς δὲ τὰς ἀπλαῶς<sup>21</sup> (GG 2/1, *Pron.* 44.1-18).

44.2 ἢ ante ἐν add. Bekker | 12 ταῖς del. Bekker | 13 post εἰς del. γὰρ Bekker | 14 ὅ τε] ἕτερος ὁ Skrzeczka | 17 post μεταβάσει add. παραληφθῆναι Maas.

21. « Il arrive que les actions transitant des nominatifs vers les cas obliques sont pensées en une transition de personnes ou font la transition dans la même personne. Des exemples du premier cas sont Ἀριστοφάνης Ἀριστάρχον ἐδίδαξεν

Le texte d'Apollonius est extrait d'une discussion consacrée aux pronoms primaires de la troisième personne, à savoir ἵ, οὗ, οἷ et ἑ<sup>22</sup>. Inusités depuis le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., ces pronoms présentaient un problème d'interprétation : Aristarque et ses disciples croyaient qu'accentués, ils devaient toujours s'interpréter comme des réfléchis. Apollonius montre d'abord – avec un grand nombre d'exemples à l'appui – que l'hypothèse aristarchéenne est fautive ; il propose ensuite sa propre thèse selon laquelle les pronoms en question tels qu'utilisés par Homère ne peuvent en effet être enclitiques s'ils sont réfléchis, mais lorsqu'ils sont accentués peuvent aussi être non réfléchis.

Afin de pouvoir décider si l'on peut ou non donner un sens réfléchi à un pronom, on a besoin d'un critère. C'est ce critère que le premier paragraphe du passage traduit par Priscien essaie de fournir. Apollonius nous propose d'imaginer une situation générale où une personne *p* agit sur une personne *q*. La personne *p*, c'est-à-dire l'actant, est aussi référée comme nominatif, la personne *q*, à savoir le patient, comme cas oblique. Si le nominatif et l'oblique sont identiques, la personne sera dite réfléchie ; sinon, elle sera dite transitive. Or, pour signifier des personnes transitives, on utilise des pronoms simples tels que ἐμέ [moi], pour signifier des personnes réfléchies, des pronoms composés tels que ἐμαυτόν [moi-même].

Cette analyse limpide du grec de son temps permet à Apollonius de déceler une ambiguïté dans l'usage homérique des pronoms. En effet, Homère, nous dit-il dans le deuxième paragraphe du passage cité, ne connaissait pas encore les pronoms composés, mais utilisait à leur

[Aristophane a instruit Aristarque], ἐγὼ σὲ ἐτίμησα [Je t'ai honoré], σὺ ἐμοὶ διελέξω [Tu as discuté avec moi] – ou même, lorsque le nominatif pensé par les seuls verbes transite de nouveau vers les obliques : ἔδωκά σοι [Je t'ai donné], ἐτίμησά σε [Je t'ai honoré]. Des exemples du second cas sont Φήμιος ἑαυτὸν ἐδίδασκεν [Phémios s'est instruit lui-même] – car la transition de διδάσκειν [instruire] ne tend vers personne d'autre que Phémios – et Αἴας ἑαυτὸν ἐχειρώσατο [Ajax s'est tué lui-même] – car, de nouveau, ἐχειρώσατο est conduit vers Αἴας.

À de telles constructions, il est donné de signifier par une seule et même forme et la personne transitive et la personne auto-affectée. Ainsi les poèmes homériques, en raison de leur âge, expriment toujours et les personnes intransitives et les personnes transitives au moyen de pronoms simples : ἐμὲ γὰρ λύσομαι [Je me rachèterai], car il s'agit d'une seule et même personne ; ἐμὲ δ' ἔγνω [Il m'a reconnu], où le pronom est utilisé de façon transitive – l'un est reconnu et l'autre reconnaît. Plus tard, les pronoms composés ayant été inventés, il arrive que ceux-ci obtiennent la signification des personnes intransitives, tandis que les pronoms incomposés sont utilisés en une transition. C'est pourquoi certains appelaient les pronoms composés aussi αὐτοπαθεῖς [auto-affectés], et les pronoms simples ἀλλοπαθεῖς [allo-affectés]. »

22. *GG* 2/1, *Pron.* 42.11-47.8.

place des pronoms simples et accentués : la langue épique admettait ainsi – outre l’usage transitif – un usage réfléchi de ces pronoms. Fort de ce constat, Apollonius formera l’hypothèse que la même ambiguïté se retrouve dans le pronom inusité de la troisième personne – hypothèse qu’un examen attentif de la littérature lui permettra de vérifier. (Nous avons là, soit dit en passant, ce qui semble être le premier exemple connu, en Occident, de linguistique historique.)

Que Priscien ait eu devant lui le texte du *Pronom* ne fait pas de doute. Car il est, d’un côté, impensable d’attribuer les correspondances souvent exactes à une pensée similaire ; et il est, de l’autre côté, tout aussi invraisemblable que Priscien ait eu sous ses yeux un autre texte que le *Pronom* – Apollonius ne se copie jamais : s’il reprend une question dans un autre ouvrage, il se reformule et il n’est pas rare même de le voir arriver à une conclusion différente<sup>23</sup>.

Priscien se montre extraordinairement fidèle à la pensée apollonienne. Les changements introduits semblent tous triviaux et ne viser qu’à clarifier le propos d’Apollonius : Priscien rendra ainsi τοῦ μὲν προτέρου par *in transitione* ; il introduira *reciprocatur* pour préparer son lecteur à *personam reciprocam* ; etc. C’est précisément pour cette raison que sa valeur pour la reconstitution de la lettre du texte apollonien est limitée : dans la première phrase, par exemple, Priscien utilise un *siue ... siue*, ce dont certains – Immanuel Bekker, par exemple, ou Richard Schneider – croient devoir inférer que son modèle aurait été ἢ ... ἢ ; or, rien ne nous prouve que Priscien n’ait pas voulu rendre explicite ce qu’il croit qu’Apollonius avait l’intention de dire. Parfois son souci de préserver la pensée du Dyscole peut paraître excessif : le deuxième paragraphe de l’extrait cité est inintelligible pour un lecteur ignorant de la grammaire grecque, car en latin les *composita pronomina* – αἱ σύνθετοι ἀντωνυμίαι – ne sont pas composés. Il lui arrive aussi de traduire des mots qui auraient dû rester en grec : le connecteur dans ἐμὲ δ’ ἔγνω, par exemple, est partie de la citation de l’*Odyssee*. Si Priscien s’écarte de son modèle apollonien dans ce qu’il veut exprimer, c’est en général soit pour adapter son récit aux faits latins soit par erreur.

Quelque quatre siècles après Priscien, un grammairien grec du nom d’Héliodore se servait du *Pronom* pour commenter le chapitre sur les pronoms de la *Techné*. Voici le début de ses notes sur la figure<sup>24</sup> :

23. Voir, par exemple, *GG* 2/1, *Pron.* 3.12 ~ *GG* 2/2, *Synt.* 2.137.9.

24. Cf. *GG* 1/1, *Techné* 68.1.



κατὰ τὸ ἀρχαῖον οὐκ ἦν σύνθετος ἀντωνυμία· καὶ μαρτυροῦσι τούτοι  
 τῶι λόγῳ τὰ Ὀμηρικὰ, ἅτε δὴ ἀρχαικώτερα ὄντα καὶ ἐν ἀπλαῖς ταῖς  
 ἀντωνυμίαις πεφρασμένα· οὐποτε γὰρ σύνθετος ἀντωνυμία παρὰ τῶι  
 ποιητῆι εὐρίσκεται, ἀλλ' ὕστερον ἐπενοήθη δι' εὐλογον αἰτίαν. ποίαν  
 δὴ; τοιαύτην, ἵνα διὰ μὲν τῆς ἀπλῆς τὸ μεταβατικὸν πρόσωπον δηλώται,  
 διὰ δὲ τῆς συνθέτου τὸ ἀμετάβατον, ἃ ἔστι τὸ ἀλλοπαθὲς καὶ  
 αὐτοπαθὲς... (GG 1/3, Σ *Techné* 88.21-27)

« À date ancienne, il n'y avait pas de pronom composé : en témoignent les poèmes homériques, qui sont anciens et ne montrent que des pronoms simples : car le pronom composé ne se trouve jamais chez le Poète, mais a été inventé plus tard pour une bonne raison. Et quelle est cette raison ? C'est la suivante : pour que la personne transitive soit signifiée à travers le pronom simple, et la personne intransitive à travers le pronom composé, ces personnes étant, l'une, allo-affectée, et l'autre, auto-affectée... »

Il ne s'agit ici pas d'une citation, mais plutôt d'une paraphrase libre. Néanmoins, à l'instar de Priscien, Héliodore, en principe, ne souhaite nullement s'écarter de la théorie d'Apollonius (auquel il renverra d'ailleurs un peu plus bas)<sup>25</sup>.

Dans le cas du *Pronom*, qui est bien conservé, ces deux textes parallèles n'ont qu'un impact limité sur notre interprétation de leur source commune. Dans le cas des écrits apolloniens perdus, en revanche, elles en sont parmi nos meilleurs témoins. Car si l'on trouve un certain développement et chez Héliodore et chez Priscien, il remonte très probablement à Apollonius lui-même. Nous savons par exemple que Priscien se servait du traité sur les verbes d'Apollonius pour composer les livres 8 à 10 de son *Ars*<sup>26</sup>. Or, Héliodore lui aussi semble avoir eu le *Verbe* sous ses yeux lorsqu'il commentait le chapitre correspondant de la *Techné* : il affirme même citer la définition apollonienne du verbe<sup>27</sup>. Ces deux textes (et quelques autres)<sup>28</sup> nous permettent ainsi de reconstituer, du moins dans les grandes lignes, le traité apollonien sur les verbes – ce qui, en retour, devrait nous permettre de mieux apprécier le *De uerbo*.

25. GG 1/3, Σ *Techné* 89.25.

26. Voir GL 2, 439.22 : *idque ita esse confirmat Apollonius, summus artis auctor grammaticae, docens in I de uerbo, ...*

27. GG 1/3, Σ *Techné* 71.19.

28. Les plus importants sont le *De uerborum Graeci et Latini differentis uel societatis* de Macrobe (frg. éd. De Paolis, 1990), le commentaire de Zénobe au *Verbe* d'Apollonius (frg. éd. Schoemann, 1881 : env. VIII<sup>e</sup> siècle) et le commentaire de Chæroboscus aux *Canons verbaux* de Théodose (GG 4/2, 1.1-371.15 : IX<sup>e</sup> siècle) – cf. De Paolis, 1990, p. IX ; Schneider, 1910, p. 69 ; Schoemann, 1871 ; Uhlig, 1864, p. 37.

Je n'ai pas choisi l'extrait du *De pronomine* cité plus haut pour ses qualités intrinsèques seulement, mais aussi parce que d'aucuns crurent pouvoir y reconnaître une contribution originale de Priscien. En effet, Vivien Law, dans son *Histoire de la linguistique*, auquel j'ai déjà fait référence, argua de ce passage pour conclure que la notion priscienne de transitivité était davantage formalisée que celle d'Apollonius<sup>29</sup>. Il est souhaitable que les futurs éditeurs et traducteurs de l'*Ars Prisciani* mettent tout en œuvre pour que ce genre d'erreur – si facile à éviter si les outils sont adéquats – ne puisse se reproduire : cela voudrait dire, en particulier, de pourvoir leur texte d'un appareil critique avec un registre de *fontes* et de *loca parallela*.

### 3. DISPOSITION

Le plus simple, pour Priscien, eût été de suivre l'architecture de son modèle grec, comme il le fit, par exemple, pour les deux derniers livres de l'*Ars*, modelés sur la *Syntaxe*, ou encore dans son adaptation des *Exercices préparatoires* du Pseudo-Hermogène. Or, un coup d'œil à la table de sources ci-dessus montre que dans le cas des livres 12 et 13 de l'*Ars*, Priscien réagença les passages qu'il avait décidé de traduire.

Comparons ces deux dispositions. Le *De pronomine* s'ouvre avec la définition de la partie du discours en question, adaptée du *Pronom* d'Apollonius<sup>30</sup>. La deuxième phrase donne la liste standard – en grammaire grecque – des six accidents pronominaux : espèce, personne, genre, nombre, figure et cas<sup>31</sup>. Le reste du *De pronomine* est consacré

29. Law, 2003, p. 90 ; cf. Luhtala, 1990, p. 37.

30. *GL* 2, 577.1, d'après *GG* 2/1, *Pron.* 9.11 : il est à noter que (i) chez Priscien toutes les parties du discours sont définies comme une sorte de *pars orationis* (nom : *GL* 2, 56.29 ; verbe : 369.2 ; participe : 552.18 ; pronom : 577.2 ; préposition : *GL* 3, 24.13 ; adverbe : 60.2 ; connecteur : 93.1 – l'interjection n'y est pas définie), alors que chez Apollonius le nom, le verbe, l'article, la préposition et le connecteur sont définis comme une sorte de μέρος λόγου (*GG* 1/3, Héliodore (?) ap. Σ *Techné* 524.9 ; Héliodore ap. Σ *Techné* 71.23 ; 74.9 ; 91.20 ; 102.15), mais le participe, le pronom et l'adverbe sont dits être une sorte de λέξις (*GG* 1/3, Héliodore ap. Σ *Techné* 415.27 ; *GG* 2/1, *Pron.* 9.11 ; *Adv.* 119.5) – sans que le sens n'en change bien sûr, car un μέρος λόγου apollonien tout comme une *pars orationis* priscienne est toujours un mot ; (ii) en précisant qu'il s'agit d'un nom propre, Priscien ne fait que suivre l'explication qu'a donnée Apollonius de la condition syntaxique de sa définition du pronom (*GG* 2/1, *Pron.* 26.9) ; (iii) Priscien ne traduit pas ici le troisième critère morphologique de la définition apollonienne mais en parle un peu plus tard (*GL* 2, 578.7-17).

31. Par exemple, *GG* 1/1, *Techné* 64.1 : παρέπεται δὲ τῆι ἀντωνυμία ἕξ· πρόσωπα, γένη, ἀριθμοί, πτώσεις, σχήματα, εἶδη. Voir aussi *Part.* 96.16 P. – Parler

à une discussion détaillée de ces accidents. L'accident de l'espèce, qui est traité en premier, n'a pas d'équivalent en grammaire latine ; aussi Priscien s'inspire-t-il ici de très près d'Apollonius. (Cette section aurait pu porter le titre *De speciebus*<sup>32</sup>.) Le *De personis*<sup>33</sup> est le chapitre où, dans les deux livres examinés, Priscien se montre le plus fidèle à la lettre apollonienne – presque chaque phrase y est traduite du grec. Viennent ensuite le *De generibus*<sup>34</sup>, assez apollonien, le *De figuris*<sup>35</sup>, pas du tout apollonien – j'en dirai plus dans un instant – et le court *De numeris*<sup>36</sup>, pour lequel je n'ai pu trouver de source grecque directe. Le dernier chapitre, *De casibus*<sup>37</sup>, est le plus long de tous, car il comprend un livre entier<sup>38</sup> ; Priscien y donne notamment un inventaire de toutes les formes pronominales, réparties d'après les quatre « modes de déclinaison ».

Apollonius, quant à lui, commence le *Pronom* par un survol historique des différentes appellations que l'on avait données à cette

d'innovation par rapport aux grammaires latines antérieures, comme certains le font, n'est pas, à proprement dire, erroné, mais c'est méconnaître que tout ce que Priscien entendait faire est traduire en latin une distinction ordinaire de la grammaire grecque de son temps.

32. Cf. *GL* 2, 427.10 (*De speciebus uerborum*) ; pour un autre chapitre de longueur comparable, voir le *De numeris* dans le livre consacré au participe (*GL* 2, 568.12-14 ; cf. *GL* 2, 291.17-19 ; 294.14 sq. ; 311.7-10 ; 363.89 sq. ; al.). Je me hâte d'ajouter que l'authenticité des titres – quoique généralement admise – reste à prouver. Nous savons, il est vrai, que Priscien dota son ouvrage de *tituli* : il nous le dit lui-même (voir n. 46). Mais il est également incontestable que la diversité des titres rencontrés dans les manuscrits est telle que l'hypothèse d'une origine commune pour tous semble exclue (voir, par exemple, *GL* 2, 195.11-19 ; 373.9 ; *GL* 3, 2.25). Seule une nouvelle édition permettra de donner une réponse définitive. À cet égard, l'*Ars* ne constitue d'ailleurs pas un cas isolé : le titre « *De figuris numerorum quos antiquissimi habent codices* » est clairement inadéquat au traité portant ce nom puisqu'il n'en décrit que la première partie ; et les sous-titres que l'on trouve dans nombre de manuscrits de la *Périégèse* ne semblent pas être de la main de Priscien non plus (cf. Van De Woestijne, 1953, p. 14). À noter enfin que le *Paris. gr.* 2548 (saec. x) – notre unique témoin pour les traités apolloniens sur les pronoms, les adverbes et les connecteurs – comporte lui aussi un grand nombre de sous-titres inauthentiques.

33. *GL* 2, 584.10.

34. *GL* 2, 586.3.

35. *GL* 2, 589.9.

36. *GL* 2, 596.31.

37. *GL* 3, 1.1.

38. C'est du moins ce que pense Martin Hertz. Le *Leidens.* 67 (saec. ix), en revanche, fait commencer, non sans raison, un nouveau chapitre, intitulé *De eo quod non sit o pronominis uocatiuus sed uocantis aduerbium*, à 11.19. Hertz assigne ce titre à une seconde main. Ailleurs, pourtant, il attribue le même genre de titre souvent à la première main (e.g. *GL* 2, 378.10-21). On soupçonne que d'un point de vue paléographique ces deux mains ne se laissent pas distinguer.

partie du discours. Il propose ensuite sa définition du pronom <sup>39</sup>, explicite et justifie longuement les trois conditions sémantique, morphologique et syntaxique dont elle se compose <sup>40</sup>, examine quelques cas douteux tels que τις [quelqu'un] <sup>41</sup> et discute enfin la différence entre pronoms accentués et ceux enclitiques <sup>42</sup>. La seconde moitié du traité consiste en un catalogue de toutes les formes pronominales que l'on peut rencontrer dans les différents dialectes grecs <sup>43</sup>.

De là il appert que l'organisation priscienne d'après les six accidents pronominaux est sans équivalent chez Apollonius : ainsi la discussion de la notion de personne dont Priscien s'inspire pour son *De personis* ne constitue pas un chapitre à part chez Apollonius mais fait partie intégrante de son commentaire sur la condition morphologique de la définition du pronom <sup>44</sup>. Cependant, Priscien n'a pas inventé une nouvelle structure ; il adopte l'ordre standard à son époque, tel qu'on le trouvait par exemple dans la *Techné* ou dans l'*Ars maior* de Donat <sup>45</sup>. À la place de demander « Pourquoi Priscien n'a-t-il pas suivi le plan du *Pronom* ? » il faudrait ainsi plutôt demander « Pourquoi n'a-t-il pas abandonné l'ordre traditionnel ? ». Et une réponse à *cette* question pourrait bien être « Par souci pédagogique ». Car pour l'apprenti grammairien à qui Priscien semble s'adresser, cette disposition a maints avantages : on notera, en particulier, qu'elle pourra – et sera – réutilisée pour chaque partie du discours, facilitant ainsi non seulement la lecture linéaire de la grammaire, mais encore son utilisation comme ouvrage de référence <sup>46</sup>.

#### 4. DOCTRINE

N'en inférons pas néanmoins que Priscien n'ait fait que reprendre l'architecture traditionnelle d'une *ars*, en la remplissant, pour ainsi dire, de matériaux apolloniens. Il est vrai, ç'avait été peut-être son idée

39. *GG* 2/1, *Pron.* 9.11.

40. *GG* 2/1, *Pron.* 9.15.

41. *GG* 2/1, *Pron.* 26.23.

42. *GG* 2/1, *Pron.* 35.6.

43. *GG* 2/1, *Pron.* 49.8.

44. *GG* 2/1, *Pron.* 18.19.

45. Donat, *Mai.* 629.1 H ; *GG* 1/1, *Techné* 64.1 ; cf. Matthias, 1887, p. 610.

46. Ce même souci du lecteur se montre dans son utilisation de titres – *GL* 2, 3.3 : *titulos etiam uniuersi operis per singulos supposui libros, quo facilius quicquid ex his quaeratur discretis possit locis inueniri.*

originelle<sup>47</sup>. Cependant les différences du latin par rapport au grec le forçaient à y adapter son propos, si bien qu'il n'est pas exagéré de parler d'une théorie priscienne du langage, en opposition, par exemple, à celle d'Apollonius (avec laquelle elle est, bien entendu, en constant dialogue). En voici une illustration.

Le pronom tant en latin qu'en grec connaît les accidents de personne, de nombre, de genre et de cas – mais qu'en est-il de la figure ? Chez Apollonius, les pronoms composés constituent une sous-classe sémantique : ce sont les pronoms qu'il appelle ailleurs aussi réfléchis [ἀντανακλώμεναι]<sup>48</sup>. L'appellation de « composé [σύνθετος] » est née d'une observation de leur morphologie, car dans la koiné les réfléchis ont en effet une forme composée : ἐμαυτοῦ [moi-même], par exemple, est dit se composer de ἐμοῦ [moi] et αὐτοῦ [même]. Or, le latin, dans le cas des réfléchis, ne connaît rien de comparable : *sui* (*sibi*, *se*) n'est de toute évidence pas composé. Priscien devait être embarrassé par cette particularité linguistique du latin. S'il souhaitait garder l'accident de figure, il n'avait pas vraiment d'autre choix que de reprendre la distinction traditionnelle de la grammaire latine – en exemples : *iste* et *hic* sont simples ; *istic* en est le composé<sup>49</sup>. Ainsi la figure, chez Priscien, devient – reste – une catégorie purement formelle.

Le concept apollonien de réflexivité est éminemment utile à quiconque souhaite apprendre le latin. Pour ne pas devoir y renoncer, Priscien décida d'en inclure une discussion dans ou plutôt après le chapitre *De casibus*<sup>50</sup>. Son exposé est curieux, pourtant : *sui* (*sibi*, *se*), dit-il, ferait série avec *mei* (*mihi*, *me*) et *tui* (*tibi*, *te*) : en particulier, tout comme ces deux derniers pronoms, *sui* (*sibi*, *se*) signifierait tantôt une personne intransitive, comme il l'appelle, suivant Apollonius, tantôt une personne transitive. Dans *tui misereris*, par exemple, *tui* signifie une personne intransitive, alors que dans *tui misereor*, *tui* signifie une personne transitive. L'idée, que nous avons déjà rencontrée plus haut, est que l'action – en l'occurrence la compassion – transite d'une personne à une autre, ou, au contraire, est reflétée en

47. Cf. *GL* 2, 2.2 : ... *conatus sum... supra nominatorum praecepta uirorum* [i.e. *Herodiani et Apollonii*], *quae congrua sunt uisa, in Latinum transferre sermonem...* ; 584.20 : *melius igitur Apollonius, quem nos quantum potuimus sequi destinauimus, ...* ; *GL* 3, 24.7 : ... *et maxime Apollonius, cuius auctoritatem in omnibus sequendam putauit, ...* ; 107.2 : *quoniam in ante expositis libris de partibus orationis in plerisque Apollonii auctoritatem sumus secuti, ...*

48. *GG* 2/1, *Pron.* 67.27 ; [*Pron.*] 114.9 ; *GG* 2/2, *Synt.* 2.237.4.

49. Cf., e.g., Donat, *Mai.* 630.10 H.

50. *GL* 3, 14.18-19.18.

retour sur la personne originelle. Par conséquent, selon Priscien, dans *sui miseretur*, *sui* signifie bien une personne intransitive : *sui* serait donc un pronom réfléchi [*reciprocum*] ; dans *sui misereor*, en revanche, *sui* signifierait une personne transitive – « J’ai pitié de lui » :

sui quoque tam εαυτοῦ quam οῦ significat, quod semper est relatiuum (GL 3, 15.1) <sup>51</sup>.

« *sui* signifie et εαυτοῦ [lui-même] et οῦ [lui], qui est toujours anaphorique ».

Cependant il n’en faudrait pas conclure que Priscien avait observé un usage particulier de ce qui, pour nous, est un pronom exclusivement réfléchi. Priscien fit sa remarque parce qu’il lui semblait que *sui* (*sibi*, *se*) devait présenter la même ambiguïté que le pronom οῦ (οἱ, ἑ) <sup>52</sup>. Celui-ci, comme indiqué plus haut, était en effet utilisé dans la langue épique tantôt au sens d’un pronom simple, tantôt au sens d’un pronom composé. L’affirmation de Priscien est donc née d’une volonté de retrouver, voire recréer en latin les mêmes faits qu’Apollonius avait découverts en grec <sup>53</sup>.

Ce ne sont là que deux spécimens du genre de modification que Priscien fut amené à faire dans sa translation du système apollonien au monde latin. Des observations similaires pourraient être faites à propos d’autres notions – par exemple, pour n’en rester qu’au *De pronomine*, celles de *accentus* ou de *relatio*. Priscien se révèle ainsi n’être ni le simple compilateur qu’Alfred Luscher peignait, ni le grammairien original que Vivien Law rêvait, mais un penseur créatif à sa façon, avec ses questions, ses problèmes à résoudre.

### Sources

- APOLLONIUS DYSCOLE, *Synt.* : Bekker Immanuel (1817). *Apollonii Alexandrini de constructione orationis libri quatuor*, Berlin, Reimer.  
 APOLLONIUS DYSCOLE, *Synt.* : Uhlig Gustav (1910). *Apollonii Dyscoli de constructione libri quattuor*, Leipzig, Teubner (GG 2/2).

51. Cf. GL 3, 5.12 ; 18.6 ; 18.19 ; al.

52. GL 3, 2.28 ; 4.24 ; 16.13 ; al.

53. Aussi est-il inexact de dire « Für alle in eine lateinische Grammatik sogut wie in eine griechische gehörigen Dinge ist Apollonius Priscians einzige Quelle... » (Matthias, 1887, p. 609 ; cf. Luscher, 1912, p. 2).

- APOLLONIUS DYSCOLE, *Frg.* : Schneider Richard (1910). *Librorum Apollonii deperditorum fragmenta*, Leipzig, Teubner (GG 2/3).
- MACROBE, *Diff.* : De Paolis Paolo (1990). *Macrobii Theodosii De verborum Graeci et Latini differentiis vel societatis excerpta*, Urbino, QuattroVenti (Testi grammaticali latini 1).
- PRISCIEEN, *Per.* : Van de Woestijne Paul (1953). *La Périégèse de Priscieen*, Brugge, De Tempel.
- ZENOBE : Schoemann Georg (1881). « De Etymologici Magni fontibus. I. De Zenobii commentario rhematici Apolloniani », *Programm des Städtischen Gymnasiums zu Danzig*, p. 1-29.

### Études

- BEKKER Immanuel (1817). Voir APOLLONIUS DYSCOLE, *Synt.*
- BUTTMANN Alexander (1877). *Des Apollonios Dyskolos vier Bücher über die Syntax*, Berlin, Dümmler.
- DE PAOLIS Paolo (1990). Voir MACROBE, *Diff.*
- EGENOLFF Peter (1878). Compte rendu de Schneider Richard (éd.) (1878) *Apollonii scripta minora*. GG 2/1 (fasc. 1), *Jahrbücher für classische Philologie* 24 = *Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik* 48. Jahrgang 117. Band, p. 833-848.
- EGENOLFF Peter (1889). « Bericht über die griechischen Grammatiker », *Jahresbericht über die Fortschritte in der classischen Alterthums-wissenschaft* 58, p. 265-313.
- FROEHDE Oskar (1895). « Die griechischen und römischen quellen der institutiones des Priscianus », *Jahrbücher für classische Philologie* 41 = *Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik* 65. Jahrgang 151. Band, p. 279-288.
- JEEP Ludwig (1893). *Zur Geschichte der Lehre von den Redetheilen bei den lateinischen Grammatikern*, Leipzig, Teubner.
- KROMAYER Carolus (1860). « Quae grammatici Alexandrini de pronominis natura et divisione statuerint », *Jahresbericht des Gymnasiums zu Stralsund*, p. 31-68.
- LAW Vivien (2003). *The History of Linguistics in Europe. From Plato to 1600*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LUHTALA Anneli (1990). « On the Concept of Transitivity in Greek and Latin Grammars », in Calboli Gualtiero (ed.), *Papers on Grammar III*, Bologna, Clueb, p. 19-56.
- LUSCHER Alfredus (1912). *De Prisciani studiis Graecis*, Breslau, M. & H. Marcus (Breslauer philologische Abhandlungen, 44).

- MATTHIAS Theodor (1887). « Zu alten Grammatikern », *Jahrbücher für classische Philologie* 15. Supplementband, p. 591-640.
- SCHMIDHAUSER Andreas U. (2005). « Selbstverweise bei Apollonios Dyskolos », in Fögen Thorsten (Hrsg.), *Antike Fachtexte*, Berlin, De Gruyter, p. 137-153.
- SCHNEIDER Richard (1910). Voir APOLLONIUS DYSCOLE, *Frg.*
- SCHOEMANN Georg (1871). *Commentatio Macrobianae*, Greifswald (diss.).
- SCHOEMANN Georg (1881). Voir ZENOBE.
- THUROT Charles (1868). *Notices et extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Âge*, Paris, Imprimerie impériale (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et d'autres bibliothèques* 22).
- UHLIG Gustav (1864). « εἰέ. Zu Apollonios Dyskolos », *Rheinisches Museum* 19, p. 33-48.
- UHLIG Gustav (1910). Voir APOLLONIUS DYSCOLE, *Synt.*
- VAN DE WOESTIJNE Paul (1953). Voir PRISCIEEN, *Per.*
- WISCHNEWSKI Otto (1909). *De Prisciani institutionum grammaticarum compositione*, Berlin, Trenkel (diss. Königsberg).